



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

153^e Assemblée de l'UIP

Arusha
(République-Unie de Tanzanie)
5-9 octobre 2026



Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/153/DR-am
28 septembre 2026

Développement social inclusif pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées

Amendements au projet de résolution présentés dans les délais statutaires par les délégations, Afrique du Sud, Allemagne, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Burkina Faso, Cambodge, Canada, Chine, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tchad, Tchéquie, Ukraine, Viet Nam et le Forum des jeunes parlementaires

TITRE DE LA RESOLUTION

Modifier le titre de la résolution comme suit :

Développement social ~~inclusif~~ pour tous : stratégies parlementaires pour promouvoir les droits et l'autonomisation des personnes handicapées

(Indonésie)

PRÉAMBULE

Alinéa 1

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *notant* que l'on compte 1,3 milliard de personnes handicapées dans le monde, soit environ 16 % de la population totale, et *réaffirmant* que l'inclusion des personnes handicapées ~~touche aux~~ **est un** droits de l'homme, **et touche** à la dignité humaine, à l'égalité citoyenne, à la représentation démocratique, à l'état de droit et au développement durable, et ne relève pas simplement de la politique sociale ou des mesures de protection sociale,

(Allemagne)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *notant* que l'on compte 1,3 milliard de personnes handicapées dans le monde, soit environ 16 % de la population totale, et *réaffirmant* que l'inclusion des personnes handicapées touche aux droits de l'homme, à la dignité humaine, à l'égalité citoyenne, à la représentation démocratique, à l'état de droit et au développement durable, et ne relève pas simplement de la politique sociale ou des mesures de protection sociale, **et reconnaissant que la pleine jouissance des droits par les personnes handicapées est indispensable à la réalisation du développement social pour tous,**

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

1) *notant* que l'on compte 1,3 milliard de personnes handicapées dans le monde, soit environ 16 % de la population totale, et *réaffirmant* que l'inclusion **et la participation égale** des personnes handicapées ~~touchent~~ aux droits de l'homme, à la dignité humaine, à l'égalité citoyenne, à la représentation démocratique, à l'état de droit et au développement durable, et ne relèvent pas simplement de la politique sociale ou des mesures de protection sociale, **et sont indispensables à la construction de sociétés plus inclusives,**

(Afrique du Sud)

F

Alinéa 2

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *rappelant* la **Déclaration universelle des droits de l'homme et les obligations des États parties en vertu de** la Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et son Protocole facultatif, ainsi que **les engagements pris par les États au titre** d'autres grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment ~~la Déclaration universelle des droits de l'homme~~, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ~~ainsi que le~~ **et au titre du** Programme de développement durable à l'horizon 2030,

(Arabie saoudite)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

2) *rappelant* la Convention des Nations Unies de 2006 relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et, **pour les États parties à celle-ci**, son Protocole facultatif, **pour les États parties à celui-ci**, ainsi que d'autres grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

(Inde)

Nouveaux alinéas 2bis, 2ter, 2quater et 2quinquies

Ajouter quatre nouveaux paragraphes après le paragraphe 2 comme suit :

2bis) *rappelant* l'article 11 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, aux termes duquel les États Parties prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection et la sûreté des personnes handicapées dans les situations de risque, y compris les conflits armés, les crises humanitaires et les catastrophes naturelles, ainsi que la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU sur la protection des personnes handicapées en période de conflit armé,

2ter) *consciente* que, dans les États confrontés au terrorisme, aux conflits armés et aux engins explosifs improvisés, une part croissante et souvent méconnue de personnes handicapées le sont devenues du fait de ces violences, qu'il s'agisse de civils, de membres des forces de défense et de sécurité, ou de volontaires concourant à la défense de la patrie, et que ces personnes, ainsi que leurs familles, demeurent fréquemment privées d'un statut juridique propre, d'une prise en charge médicale continue et de perspectives de réinsertion socio-professionnelle,

2quater) *profondément* préoccupée par le sort des personnes handicapées contraintes de fuir leur lieu de résidence en raison de l'insécurité, des conflits armés ou des catastrophes naturelles, qui figurent parmi les dernières à pouvoir fuir, sont les plus exposées durant le déplacement et les moins susceptibles d'accéder à l'assistance une fois déplacées,

2quinquies) *constatant* que les systèmes d'enregistrement des personnes déplacées ne recensent que rarement le handicap, ce qui rend ces personnes statistiquement invisibles et les exclut de fait des dispositifs d'aide humanitaire et de protection,

(Burkina Faso)

Alinéa 3

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) *soulignant* que la CDPH impose aux États Parties d'intégrer **les de tenir compte de la protection et de la promotion des droits de l'homme** des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques et programmes, ~~d'éliminer les lois et pratiques discriminatoires, d'adopter des lois et règlements efficaces propres à faciliter la réalisation de ces droits, d'utiliser les mesures législatives, administratives et autres appropriées pour la mise en œuvre, s'agissant des droits économiques, sociaux et culturels, de prendre des mesures mobilisant~~ au maximum les ressources dont ils disposent ~~afin d'assurer leur mise en œuvre, et de travailler en étroite concertation avec les organisations représentant~~ **et, le cas échéant, dans le cadre de la coopération internationale, en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation de ces droits, et de consulter étroitement et d'associer activement** les personnes handicapées, **y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent,**

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) *soulignant* que la CDPH impose aux États Parties d'intégrer **de tenir compte de la protection et de la promotion des** ~~les droits de l'homme~~ des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques et programmes, d'éliminer les lois et pratiques discriminatoires, d'adopter des lois et règlements efficaces propres à faciliter la réalisation de ces droits, d'utiliser au maximum les ressources dont ils disposent afin d'assurer leur mise en œuvre, et de travailler en étroite concertation avec les organisations représentant les personnes handicapées,

(Fédération de Russie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) *soulignant* que la CDPH impose aux États Parties d'intégrer les droits des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques et programmes, d'éliminer les lois et pratiques discriminatoires, **de garantir l'accessibilité, de mettre en place des aménagements raisonnables,** d'adopter des lois et règlements efficaces propres à faciliter la réalisation de ces droits, d'utiliser au maximum les ressources dont ils disposent afin d'assurer leur mise en œuvre, et de travailler en étroite concertation avec les organisations représentant les personnes handicapées,

(Allemagne)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

3) *soulignant* que la CDPH impose aux États Parties d'intégrer les droits des personnes handicapées dans l'ensemble des politiques et programmes, d'éliminer les lois et pratiques discriminatoires, d'adopter des lois et règlements efficaces propres à faciliter la réalisation de ces droits, d'utiliser au maximum les ressources dont ils disposent afin d'assurer leur mise en œuvre, et de travailler en étroite concertation avec les organisations représentant les personnes handicapées, **favorisant ainsi leur autonomisation en tant qu'acteurs actifs du développement social, économique, culturel et politique,**

(Indonésie)

Nouvel alinéa 3bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 3 comme suit :

3bis) notant les résolutions, initiatives et documents d'orientation applicables des Nations Unies, notamment la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la résolution 80/197 (2025) de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et du Protocole facultatif s'y rapportant : obstacles amplifiés dans divers contextes, ainsi que la résolution 58/22 (2025) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies intitulée Effets des mines antipersonnel sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme,

(Azerbaïdjan)

Nouveaux alinéas 3bis et 3ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 3 comme suit :

3bis) soulignant également que la CDPH exige des États Parties qu'ils garantissent une consultation étroite avec les personnes handicapées, y compris les enfants handicapés, et une participation active des intéressés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la législation et des politiques, ainsi qu'à tous les processus décisionnels ayant une incidence sur leurs droits et leur bien-être,

3ter) rappelant que la CDPH impose aux États Parties de reconnaître la capacité juridique des personnes handicapées sur un pied d'égalité avec les autres et de leur garantir l'accès à un accompagnement leur permettant d'exercer cette capacité, facilitant ainsi leur participation pleine et effective à la vie politique, publique et communautaire, ainsi qu'aux processus décisionnels couvrant les questions qui les concernent,

(Afrique du Sud)

Alinéa 4

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) ~~se déclarant préoccupée par le fait que, malgré la ratification quasi universelle de la CDPH, les personnes handicapées continuent de se heurter à d'importants obstacles structurels et d'être victimes de discrimination, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès à la justice, de la participation à la vie politique, des services numériques et de l'autonomie de vie, en partie du fait de l'absence, au niveau national, de en raison de facteurs multiples et spécifiques au contexte, notamment la stigmatisation persistante et les attitudes discriminatoires, l'inaccessibilité des environnements et des services, les déficits en matière de capacités et de données et, le cas échéant, les lacunes au niveau des politiques, de lois, de règlements et de stratégies efficaces de mise en œuvre, ainsi que de de la législation, des crédits budgétaires, limités ou inexistantes et d'un du contrôle insuffisant et de leur application,~~

(Viet Nam)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) ~~se déclarant préoccupée par le fait que, malgré la ratification quasi universelle de la CDPH, les personnes handicapées continuent de se heurter à d'importants obstacles structurels et d'être victimes de discrimination, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès à la justice, de la participation à la vie politique, des services numériques et de l'autonomie de vie, en partie du fait de l'absence lacunes, au niveau national, dans la mise en œuvre efficace de politiques, de lois, de règlements et de stratégies efficaces de mise en œuvre, ainsi que de crédits budgétaires limités ou inexistantes de ressources et d'un contrôle insuffisants de leur application dans de nombreux contextes,~~

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) ~~se déclarant préoccupée par le fait que, malgré la ratification quasi universelle de la CDPH, les personnes handicapées continuent de se heurter à d'importants obstacles structurels et d'être victimes de discrimination, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès à la justice, de la participation à la vie politique, des services numériques, des transports, des bâtiments publics et des espaces publics, et de l'autonomie de vie, en partie du fait de lacunes en matières d'élaboration et de contrôle et l'absence, au niveau national, de politiques, de lois, de règlements et de stratégies efficaces de mise en œuvre, ainsi que de crédits budgétaires limités ou inexistantes et d'un contrôle insuffisant de leur application, et de la persistance de la stigmatisation, des préjugés, des stéréotypes néfastes, des convictions et des pratiques qui fragilisent les droits, la dignité et la participation des personnes handicapées, en particulier les femmes et les filles handicapées,~~

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *se déclarant préoccupée* par le fait que, malgré la ratification quasi universelle de la CDPH, les personnes handicapées continuent de se heurter à d'importants obstacles structurels et d'être victimes de discrimination, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès à la justice, de la participation à la vie politique, des services numériques et de l'autonomie de vie, en partie du fait de l'absence, au niveau national, de politiques, de lois, de règlements et de stratégies efficaces de mise en œuvre, ainsi que de crédits budgétaires limités ou inexistantes et d'un contrôle insuffisant de leur application, **et reconnaissant les différences nationales en termes de circonstances, de priorités, de cadres juridiques, de disponibilité des ressources et de capacités de mise en œuvre,**

(Cambodge)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *se déclarant préoccupée* par le fait que, malgré la ratification quasi universelle de la CDPH, les personnes handicapées continuent de se heurter, **dans certains contextes,** à d'importants obstacles structurels et d'être victimes de discrimination, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès à la justice, de la participation à la vie politique, des services numériques et de l'autonomie de vie, en partie du fait de l'absence, au niveau national, de politiques, de lois, de règlements et de stratégies efficaces de mise en œuvre, ainsi que de crédits budgétaires limités ou inexistantes et d'un contrôle insuffisant de leur application, **tout en tenant compte des différentes réalités nationales et des ressources disponibles,**

(Arabie saoudite)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

4) *se déclarant préoccupée* par le fait que, malgré la ratification quasi universelle de la CDPH, les personnes handicapées continuent de se heurter à d'importants obstacles structurels et d'être victimes de discrimination, notamment dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès à la justice, de la participation à la vie politique, des services numériques et de l'autonomie de vie, en partie du fait de l'absence, au niveau national, de politiques, de lois, de règlements et de stratégies efficaces de mise en œuvre, ainsi que de crédits budgétaires limités ou inexistantes et d'un contrôle insuffisant de leur application, **ce qui fragilise la cohésion sociale, l'égalité des chances et le développement inclusif,**

(Indonésie)

Nouvel alinéa 4bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 4 comme suit :

4bis) reconnaissant que les personnes handicapées sont des membres à part entière de la société et constituent une force vive importante pour le progrès de la civilisation humaine, qu'elles sont pleinement capables d'apporter et sont déterminées à apporter des contributions significatives à la société humaine, que l'être humain doit être au centre des préoccupations, que l'humanitarisme doit être vigoureusement défendu, et qu'il faut créer davantage de possibilités pour le développement des personnes handicapées, afin de leur permettre de mener une vie épanouissante et de garantir une meilleure protection de l'égalité de leurs droits ainsi que leur accès aux fruits du développement économique et social,

(Chine)

Alinéa 5

Supprimer l'alinéa 5

(Arabie Saoudite)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) ~~constatant que les droits demeurent souvent des aspirations non concrétisées en l'absence de crédits budgétaires suffisantes et de données fiables, actualisées et ventilées~~ **de manière pertinente aux fins de la réalisation progressive des droits des personnes handicapées,**

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) *constatant* que les droits demeurent souvent des aspirations non concrétisées en l'absence de crédits budgétaires suffisants et de données fiables, actualisées et ventilées, **et que les processus décisionnels parlementaires fondés sur des données probantes dépendent de la disponibilité de ces données permettant d'identifier les lacunes, de suivre les progrès et d'orienter les investissements publics,**

(Indonésie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

5) *constatant* que les droits demeurent souvent des aspirations non concrétisées en l'absence de crédits budgétaires suffisants et de données fiables, actualisées et ventilées, **d'une coordination institutionnelle efficace, d'une participation constructive des personnes handicapées et des organisations qui les représentent, ainsi que de mécanismes solides de contrôle, de redevabilité et d'application,**

(Afrique du Sud)

Alinéa 6

Remplacer le texte existant de l'alinéa 6 comme suit :

6) **notant que les États Parties doivent consulter étroitement les personnes handicapées, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, et les associer activement à l'élaboration et à l'application de lois et de politiques, ainsi qu'à d'autres processus décisionnels concernant les questions relatives aux personnes handicapées,**

(Fédération de Russie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) ~~notant que la devise "rien sur nous sans nous" constitue un principe démocratique et juridique fondamental qui exige~~ **met en exergue l'importance de** la participation réelle, régulière et effective des personnes handicapées aux processus décisionnels,

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) ~~notant que la devise "rien sur nous sans nous" constitue un principe démocratique~~ **des droits de l'homme** et juridique fondamental qui exige la participation réelle, régulière et effective des personnes handicapées aux processus décisionnels,

(Arabie saoudite)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

6) *notant* que la devise "rien sur nous sans nous" constitue un principe démocratique et juridique fondamental qui exige la participation réelle, régulière et effective des personnes handicapées aux processus décisionnels, **par exemple par l'intermédiaire des organisations qui les représentent,**

(Allemagne)

Nouvel alinéa 6bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 6 comme suit :

6bis) **soulignant que la participation effective des personnes handicapées aux processus décisionnels, fondée sur le principe "rien sur nous sans nous", permet aux instances décisionnaires de mieux comprendre les besoins de ces personnes ainsi que les défis et les obstacles auxquels elles sont confrontées,**

(Soudan du Sud)

Alinéa 7

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) *constatant* que, ~~parmi~~ les personnes handicapées **dans toute leur diversité, en particulier les femmes et les filles, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes vivant en milieu rural, les personnes vivant ou dans la pauvreté, les personnes touchées par des conflits et des catastrophes, et les personnes ayant un handicap psychosocial ou les personnes se trouvant dans d'autres situations de vulnérabilité ou de marginalisation peuvent subir des formes multiples et croisées de discrimination liées à l'âge, au sexe, au genre, au type de handicap, à la situation socio-économique, à la localisation géographique et à d'autres circonstances personnelles ou contextuelles,**

(Malaisie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) *constatant* que, parmi les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant en milieu rural, les personnes vivant dans la pauvreté, **ou les personnes touchées par des conflits et des catastrophes, y compris les personnes blessées par des mines terrestres et d'autres restes explosifs de guerre, ainsi que les personnes ayant un handicap psychosocial ou les personnes se trouvant dans d'autres situations de vulnérabilité ou de marginalisation peuvent subir des formes multiples et croisées de discrimination,**

(Azerbaïdjan)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

7) *constatant* que, parmi les personnes handicapées, les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant en milieu rural, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes touchées par des conflits et des catastrophes, les personnes ayant un handicap psychosocial, **les personnes appartenant à des minorités ethniques, nationales, religieuses ou linguistiques, les personnes autochtones, les migrants et les réfugiés, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, ou les personnes se trouvant dans d'autres situations de vulnérabilité ou de marginalisation peuvent subir des formes multiples et croisées de discrimination,**

(Lituanie)

Nouvel alinéa 7bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 7 comme suit :

7bis) *reconnaissant également* que le dépistage précoce, l'intervention précoce et un soutien inclusif à l'échelle de la famille et de la population locale, sont essentiels pour garantir les droits, le développement et le bien-être des enfants handicapés,

(Lituanie)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 7 comme suit :

7bis) *reconnaissant également* que les femmes et les filles handicapées peuvent être confrontées à des risques accrus et croisés de violence sexiste, ainsi qu'à des obstacles particuliers en matière de soins de santé, d'autonomie corporelle, d'accès à la justice, d'indépendance économique et de participation à la vie politique et publique,

(Malaisie)

Nouveaux alinéas 7bis et 7ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 7 comme suit :

7bis) *reconnaissant également* que les conflits armés et les situations d'urgence humanitaire peuvent aggraver les inégalités auxquelles sont confrontées les personnes handicapées, entraîner l'apparition de nouveaux handicaps, perturber les services de soins de santé, de réadaptation et de soutien psychosocial, causer la perte d'aides techniques et de technologies d'assistance, et compliquer l'accès à l'aide humanitaire, à la protection et aux services essentiels,

7ter) **soulignant que la protection des droits des personnes handicapées lors des conflits armés et des crises humanitaires ne doit pas se limiter aux interventions d'urgence, mais doit s'étendre à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, à la reconstruction et aux efforts de relèvement, afin de garantir que les besoins des personnes handicapées ne sont pas négligés à toutes les étapes de l'intervention en cas de crise et ensuite,**

(Bahreïn)

Alinéa 8

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) **constatant également** que les jeunes personnes handicapées se heurtent à des obstacles particuliers dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la participation à la vie politique et de l'accessibilité numérique, ~~et que les handicaps psychosociaux et les troubles de santé mentale représentent un enjeu de plus en plus important chez les jeunes,~~ **peuvent avoir besoin d'un accompagnement accessible et adapté à leur âge,**

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) **constatant également** que, **dans certains contextes**, les jeunes personnes handicapées se heurtent à des obstacles particuliers dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la participation à la vie politique et de l'accessibilité numérique, et que les handicaps psychosociaux et les troubles de santé mentale représentent un enjeu de plus en plus important chez les jeunes,

(Arabie saoudite)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) **constatant également** que les jeunes personnes handicapées se heurtent à des obstacles particuliers dans les domaines de l'éducation, **de la formation professionnelle spécialisée**, de l'emploi, de la participation à la vie politique et de l'accessibilité numérique, et que les handicaps psychosociaux et les troubles de santé mentale représentent un enjeu de plus en plus important chez les jeunes,

(Tchad)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) **constatant également** que les jeunes personnes handicapées se heurtent à des obstacles particuliers dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la participation à la vie politique et de l'accessibilité numérique, **auxquels s'ajoute l'accessibilité physique insuffisante des infrastructures, des bâtiments publics, des espaces publics et des services** et, **constatant en outre** que les handicaps psychosociaux et les troubles de santé mentale représentent un enjeu de plus en plus important chez les jeunes, **ce qui nécessite des mesures politiques ciblées et inclusives,**

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

8) **constatant également** que les jeunes personnes handicapées se heurtent à des obstacles particuliers dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la participation à la vie politique et de l'accessibilité numérique, et que les handicaps psychosociaux et les troubles de santé mentale représentent un enjeu de plus en plus important chez les jeunes, **ce qui souligne la nécessité de mesures ciblées visant à autonomiser les jeunes personnes handicapées afin qu'elles deviennent les futurs dirigeants et acteurs du développement,**

(Indonésie)

Alinéa 9

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) ~~notant que la représentation politique des les personnes handicapées est essentielle pour assurer la légitimité démocratique et une prise de décision inclusive et efficace,~~ **peuvent participer pleinement et efficacement à la vie politique et publique, sur un pied d'égalité avec les autres, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis, ce qui inclut le droit et la possibilité pour les personnes handicapées de voter et d'être élues,** mais que des obstacles juridiques, physiques, numériques, économiques et sociétaux continuent de limiter la capacité de ces personnes à voter, à se présenter aux élections, à faire campagne, à participer aux activités des partis politiques, à accéder aux locaux et aux ressources parlementaires et à exercer un mandat électif, et que les femmes handicapées, en particulier, peuvent se heurter à des formes multiples de discrimination,

(Fédération de Russie)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) ~~notant que la représentation politique des personnes handicapées, lorsque celles-ci possèdent les compétences requises,~~ est essentielle pour assurer la légitimité démocratique et une prise de décision inclusive et efficace, mais que des obstacles juridiques, physiques, numériques, économiques et sociétaux continuent de limiter la capacité de ces personnes à voter, à se présenter aux élections, à faire campagne, à participer ~~aux activités des partis à la vie publique et~~ politiques, à accéder aux locaux et aux ressources parlementaires et à exercer un mandat électif, et que les femmes handicapées, en particulier, peuvent se heurter à des formes multiples de discrimination,

(Arabie saoudite)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

9) ~~notant que la représentation politique des personnes handicapées est essentielle pour assurer la légitimité démocratique et une prise de décision inclusive et efficace,~~ mais que des obstacles juridiques, physiques, **sensoriels, de communication,** numériques, économiques et sociétaux continuent de limiter la capacité de ces personnes à voter, à se présenter aux élections, à faire campagne, à participer aux activités des partis politiques, à accéder aux locaux et aux ressources parlementaires et à exercer un mandat électif, et que les femmes handicapées, en particulier, peuvent se heurter à des formes multiples **et croisées** de discrimination,

(Afrique du Sud)

Alinéa 10

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) ~~consciente qu'il incombe aux que les parlements ont un rôle important à jouer dans la promotion d'une participation d'assurer et d'une représentation effectives et égales des personnes handicapées et d'intégrer les l'intégration des questions qui les concernent dans l'ensemble des les politiques, et les lois pertinentes, dans les crédits budgétaires et dans les activités de contrôle parlementaire qui sont pertinents à cet égard,~~

(Inde)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) ~~consciente qu'il incombe aux parlements d'assurer une représentation égale effective des personnes handicapées et d'intégrer les questions qui les concernent dans l'ensemble des politiques et lois pertinentes, dans les crédits budgétaires et dans les activités de contrôle parlementaire,~~

(Japon)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) *consciente* qu'il incombe aux parlements d'assurer une représentation ~~égale~~ **adéquate** des personnes ~~handicapées~~ **en situation de différents handicaps** et d'intégrer les questions qui les concernent dans l'ensemble des politiques et lois pertinentes, dans les crédits budgétaires et dans les activités de contrôle parlementaire,

(Suisse)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) *consciente* qu'il incombe aux parlements d'assurer une représentation égale **et une participation constructive** des personnes handicapées, **notamment grâce à des consultations avec les organisations qui les représentent**, et d'intégrer les questions qui les concernent dans l'ensemble des politiques et lois pertinentes, dans les crédits budgétaires et dans les activités de contrôle parlementaire,

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

10) *consciente* qu'il incombe aux parlements d'assurer une représentation égale des personnes handicapées et d'intégrer les questions qui les concernent dans l'ensemble des politiques et lois pertinentes, dans les crédits budgétaires et dans les activités de contrôle parlementaire, **et reconnaissant que les parlements occupent une position unique pour promouvoir un développement social tenant compte du handicap grâce à leurs fonctions législative, de représentation et de contrôle,**

(Indonésie)

Nouvel alinéa 10bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 10 comme suit :

10bis) constatant que la vulnérabilité des personnes handicapées donne lieu à une forme d'exploitation de celles-ci dans la plupart des grandes villes,

(Tchad)

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 10 comme suit :

10bis) reconnaissant que le développement social ne peut être réalisé sans la participation pleine, sur un pied d'égalité et effective des personnes handicapées à tous les aspects de la vie, et que l'autonomisation de ces personnes contribue au renforcement des économies, à des sociétés plus inclusives, à la résilience démocratique et à des résultats en matière de développement à long terme,

(Indonésie)

Alinéa 11

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *notant* que les technologies numériques, l'intelligence artificielle et les technologies d'assistance offrent d'importantes possibilités aux personnes handicapées, bien qu'elles puissent aussi créer de nouvelles formes d'exclusion **et de discrimination,**

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *notant* que les technologies numériques, l'intelligence artificielle et les technologies d'assistance offrent d'importantes possibilités aux personnes handicapées, bien qu'elles puissent aussi créer de nouvelles formes d'exclusion, **ce qui nécessite une étude approfondie des nouvelles formes de handicap physique et mental liées à la dépendance aux technologies modernes, en particulier chez les enfants et les adolescents,**

(Bahreïn)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

11) *notant* que les technologies numériques, l'intelligence artificielle et les technologies d'assistance offrent d'importantes possibilités aux personnes handicapées, bien qu'elles puissent aussi créer de nouvelles formes d'exclusion, **et soulignant l'importance de garantir l'accessibilité, l'aspect abordable et la maîtrise du numérique afin que l'innovation technologique contribue à l'autonomisation et à l'inclusion plutôt qu'à l'aggravation des inégalités,**

(Indonésie)

Alinéa 12

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *soulignant* que les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les situations de risque, notamment les situations de conflit armé, **les mesures coercitives unilatérales,** les urgences humanitaires et la survenue de catastrophes naturelles, en particulier dans le contexte des changements climatiques, et que la prise en compte du handicap devrait occuper une place centrale dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, d'action humanitaire et de gestion des crises,

(Iran (République islamique d'))

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *soulignant* que les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les situations de risque, notamment les situations de conflit armé, **le terrorisme,** les urgences humanitaires et la survenue de catastrophes naturelles, en particulier dans le contexte des changements climatiques, et que la prise en compte du handicap devrait occuper une place centrale dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, d'action humanitaire et de gestion des crises,

(Burkina Faso)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *soulignant* que les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les situations de risque, notamment les situations de conflit armé, les urgences humanitaires et la survenue de catastrophes naturelles, en particulier dans le contexte des changements climatiques, et que la prise en compte du handicap devrait occuper une place centrale dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, d'action humanitaire et de gestion des crises, **de relèvement post-conflit et de reconstruction,**

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *soulignant* que les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les situations de risque, notamment les situations de conflit armé, les urgences humanitaires et la survenue de catastrophes naturelles, en particulier dans le contexte des changements climatiques, et que la prise en compte du handicap devrait occuper une place centrale dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, d'action humanitaire et de gestion des crises, **soulignant également les obligations qui incombent aux États en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment de l'article 11 de la CDPH, de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la protection et la sécurité des personnes handicapées dans les situations de conflit armé, et exprimant sa profonde inquiétude face à la prolifération et à l'utilisation aveugle d'armes explosives lourdes, de munitions larguées par voie aérienne et d'armes à sous-munitions dans les zones peuplées par des civils et à proximité de celles-ci, ce qui entraîne des pertes civiles massives et entraîne des handicaps physiques et psychosociaux graves qui bouleversent la vie des personnes concernées,**

(Cambodge)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

12) *soulignant* que les personnes handicapées sont touchées de manière disproportionnée par les situations de risque, notamment les situations de conflit armé, les urgences humanitaires et la survenue de catastrophes naturelles, en particulier dans le contexte des changements climatiques, et que la prise en compte du handicap devrait occuper une place centrale dans les politiques de réduction des risques de catastrophe, d'action humanitaire et de gestion des crises, **conformément à l'objectif visant à bâtir des sociétés résilientes qui ne laissent personne de côté,**

(Indonésie)

Nouveaux alinéas 12bis et 12ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 12 comme suit :

12bis) *reconnaissant* que les conflits armés, y compris les guerres d'agression et le recours illicite à la force, constituent une cause majeure de handicap acquis tant au sein des populations civiles que parmi le personnel militaire, entraînant l'apparition de grands groupes de personnes — notamment des anciens combattants et des survivants d'attaques contre des infrastructures civiles et essentielles — qui se retrouvent atteints de handicaps physiques, sensoriels, intellectuels et psychosociaux, et imposant des contraintes à long terme aux systèmes de santé, de réadaptation, de protection sociale et de reconstruction,

12ter) *reconnaissant* que les personnes handicapées déplacées, qu'elles soient déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou à l'étranger en tant que réfugiés, sont confrontées à des risques accrus en matière de protection et à des obstacles aggravés, notamment la perte ou l'abandon de leurs dispositifs d'assistance, ou des dommages causés à ceux-ci, ainsi que l'interruption des soins de santé, des services de réadaptation et d'accompagnement, et des obstacles à l'enregistrement, à l'obtention de documents, à l'accès à l'information et à l'aide humanitaire, et qu'elles risquent tout particulièrement d'être séparées de leur famille,

(Ukraine)

Alinéa 13

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) *constatant* que **qu'en raison de formes de discrimination cumulées et de normes sociales néfastes**, dans de nombreux pays, les femmes et les filles assument l'essentiel des responsabilités familiales de prise en charge, et que le renforcement d'approches centrées sur l'autonomie de vie, les services d'accompagnement de proximité, l'assistance personnelle et les services publics accessibles permet à la fois de préserver l'autonomie des personnes handicapées et de réduire la charge des soins à la famille non rémunérés,

(Azerbaïdjan)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) *constatant* que, dans de nombreux pays, les femmes et les filles assument l'essentiel des responsabilités familiales de prise en charge, et que le renforcement d'approches centrées sur l'autonomie de vie, les services d'accompagnement de proximité, l'assistance personnelle, **les soins de répit, le soutien aux aidants et la protection sociale**, et les services publics accessibles permet à la fois de préserver l'autonomie des personnes handicapées et de réduire la charge des soins à la famille non rémunérés,

(Afrique du Sud)

Modifier l'alinéa existant comme suit :

13) *constatant* que, dans de nombreux pays, les femmes et les filles assument l'essentiel des responsabilités familiales de prise en charge, et que le renforcement d'approches centrées sur l'autonomie de vie, les services d'accompagnement de proximité, l'assistance personnelle et les services publics accessibles permet à la fois de préserver l'autonomie des personnes handicapées et de réduire la charge des soins à la famille non rémunérés, **tout en favorisant leur autonomisation sociale et économique ainsi que leur participation à la vie communautaire,**

(Indonésie)

Nouvel alinéa 13bis

Ajouter un nouvel alinéa après l'alinéa 13 comme suit :

13bis) exprimant sa préoccupation face au fait que les femmes et les filles handicapées sont exposées de manière disproportionnée à la violence, aux abus et à l'exploitation sexistes, y compris en milieu institutionnel et au sein de leur foyer, et qu'elles continuent de se heurter à des obstacles dans l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et dans l'exercice des droits connexes en matière de procréation sur un pied d'égalité avec les autres,

(Lituanie)

Alinéa 14

Déplacer l'alinéa 14 afin qu'il précède l'alinéa 1

(Soudan du Sud)

DISPOSITIF

Paragraphe 1

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. **exhorte** les parlements à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation, **dans le respect de leurs cadres constitutionnels et juridiques respectifs**, pour donner effet aux obligations découlant de la CDPH **qui incombent à leurs États** au moyen de lois et de politiques concrètes qui promeuvent, protègent et garantissent les droits et l'autonomisation des personnes handicapées ;

(Arabie saoudite)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. **exhorte** les parlements à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation pour ~~donner effet aux~~ **appuyer la réalisation des** obligations découlant de la CDPH au moyen de lois et de politiques concrètes **ou d'autres mesures appropriées, en fonction des circonstances nationales**, qui promeuvent, protègent et garantissent les droits et l'autonomisation des personnes handicapées ;

(Suède)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. **exhorte** les parlements à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation pour donner effet aux obligations découlant de la CDPH au moyen de lois et de politiques concrètes qui promeuvent, protègent et garantissent les droits et l'autonomisation des personnes handicapées **conformément à leurs constitutions respectives, à leurs réalités nationales et à leurs priorités** ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. **exhorte** les parlements à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation pour donner effet aux obligations découlant de la CDPH au moyen de lois et de politiques concrètes qui promeuvent, protègent et garantissent les droits et l'autonomisation des personnes handicapées **et à mettre en place des mécanismes de suivi visant à garantir que les obligations découlant de la CDPH sont respectées et que les lois nationales ou les mesures politiques ne sont pas contraires à la CDPH** ;

(Finlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. **exhorte** les parlements à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation pour donner effet aux obligations découlant de la CDPH au moyen de lois et de politiques concrètes qui promeuvent, protègent et garantissent les droits et l'autonomisation des personnes handicapées **en portant une attention particulière à la situation des femmes et des filles handicapées** ;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. **exhorte** les parlements à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation pour donner effet aux obligations découlant de la CDPH au moyen de lois et de politiques concrètes qui promeuvent, protègent et garantissent les droits et l'autonomisation des personnes handicapées **et à intégrer l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de l'action publique, condition préalable à la réalisation du développement social pour tous** ;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

1. *exhorte* les parlements à utiliser leurs fonctions législative, budgétaire, de contrôle et de représentation pour donner effet aux obligations découlant de la CDPH au moyen de lois et de politiques concrètes qui promeuvent, protègent et garantissent les droits et l'autonomisation des personnes handicapées, **pour prévenir et combattre la discrimination, les pratiques préjudiciables, la stigmatisation et l'exclusion, et pour garantir la participation effective des personnes handicapées aux processus décisionnels qui les concernent ;**

(Afrique du Sud)

Nouveau paragraphe 1bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 1 comme suit :

- 1bis. ***appelle* les parlements à garantir aux personnes handicapées un accès effectif à la justice, notamment grâce à des aménagements procéduraux adaptés à leur âge, à des informations juridiques et à une aide juridictionnelle accessibles, à des mécanismes de plainte accessibles, ainsi qu'à une formation appropriée du personnel judiciaire et des forces de l'ordre, dans le respect de leurs cadres constitutionnels et juridiques respectifs ;**

(Arabie saoudite)

Paragraphe 2

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *demande* à tous les parlementaires de plaider avec force pour la pleine inclusion des personnes handicapées dans la société, ~~de sensibiliser l'opinion publique à cette question~~ **en adoptant les lois et les politiques nécessaires** et de ~~contribuer à faire évoluer les mentalités à l'égard des personnes handicapées en chargeant les autorités exécutives d'exercer ces fonctions ;~~

(Arabie saoudite)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *demande* à tous les parlementaires de plaider avec force pour la pleine inclusion des personnes handicapées dans la société, de sensibiliser l'opinion publique à ~~cette question~~ **leurs droits et capacités**, et de contribuer à faire évoluer les mentalités à l'égard des personnes handicapées **et d'appuyer l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de stratégies visant à éliminer les obstacles à la participation, à lutter contre la discrimination et à promouvoir l'accessibilité et l'inclusion ;**

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *demande* à tous les parlementaires de plaider avec force pour la pleine inclusion des personnes handicapées dans la société, de sensibiliser l'opinion publique à cette question et de contribuer à faire évoluer les mentalités à l'égard des personnes handicapées **conformément à une approche fondée sur les droits ;**

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

2. *demande* à tous les parlementaires de plaider avec force pour la pleine inclusion des personnes handicapées dans la société, de sensibiliser l'opinion publique à cette question et de contribuer à faire évoluer les mentalités à l'égard des personnes handicapées **y compris les représentations stéréotypées subies par les femmes handicapées ;**

(France)

Nouveau paragraphe 2bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 2 comme suit :

- 2bis. invite les parlements à adopter, ou à compléter, une législation garantissant aux victimes civiles et militaires du terrorisme et des conflits armés devenues handicapées un statut juridique propre et des droits effectifs ;**

(Burkina Faso)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 2 comme suit :

- 2bis. invite les parlements à veiller à ce que les personnes handicapées aient accès, sur un pied d'égalité avec les autres, à des services de santé de qualité, abordables et non discriminatoires, y compris en matière de santé sexuelle et procréative, et à interdire les interventions médicales forcées, dont la stérilisation forcée, pratiquées sans consentement libre et éclairé ;**

(Lituanie)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 2 comme suit :

- 2bis. exhorte les parlements à promouvoir et à superviser la mise en œuvre progressive de l'accessibilité universelle pour les personnes handicapées dans l'ensemble des infrastructures publiques, des transports, du logement, des services publics et des environnements numériques, notamment au moyen de normes d'accessibilité contraignantes et de mécanismes de contrôle de conformité efficaces ;**

(Arabie saoudite)

Paragraphe 3

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *appelle également* les parlements à examiner, **le cas échéant**, et à réformer la législation **d'une manière conforme aux cadres constitutionnels et juridiques nationaux** afin d'en garantir la pleine conformité avec **à faire avancer la mise en œuvre de la CDPH**, et à supprimer les restrictions **discriminatoires** aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées, notamment les restrictions à la capacité juridique, ainsi que les lois ou pratiques restrictives ~~qui perpétuent~~ **concernant** les régimes de tutelle ou le placement en institution, ~~et à interdire toute discrimination fondée sur le handicap~~ **conformément à leurs cadres juridiques nationaux respectifs ;**

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *appelle également* les parlements, **conformément à leur cadre constitutionnel et juridique respectif et dans le respect de la CDPH**, à examiner et, **lorsque c'est pertinent**, à réformer la législation afin d'en garantir la pleine conformité avec la CDPH, à supprimer les restrictions aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées, notamment les restrictions à la capacité juridique, ainsi que les lois ou pratiques restrictives qui perpétuent les régimes de tutelle ou le placement en institution, et à interdire toute discrimination fondée sur le handicap ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *appelle également* les parlements à examiner et à réformer la législation afin d'en garantir la pleine conformité avec **les obligations de leurs États au titre de la CDPH**, à supprimer les restrictions aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées, notamment les restrictions à la capacité juridique, ainsi que les lois ou pratiques restrictives qui perpétuent les régimes de tutelle ou le placement en institution, et à interdire toute discrimination fondée sur le handicap ;

(Arabie saoudite)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *appelle également* les parlements à examiner et, **lorsque nécessaire**, à réformer la législation afin d'en garantir la pleine conformité avec la CDPH, ~~à supprimer en supprimant~~ les restrictions aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées, ~~notamment les~~ **et en remédiant aux restrictions à la capacité juridique, ainsi que les qu'aux** lois ou pratiques restrictives qui perpétuent les régimes de tutelle ou le placement en institution, **au moyen de mesures adaptées aux spécificités nationales et conformes aux objectifs et principes de la CDPH**, et à interdire toute discrimination fondée sur le handicap ;

(Suède)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *appelle également* les parlements à examiner et à réformer la législation afin d'en garantir la pleine conformité avec la CDPH, à supprimer les restrictions aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées **dans leur juridiction**, notamment les restrictions à la capacité juridique, ainsi que les lois ou pratiques restrictives qui perpétuent les régimes de tutelle ou le placement en institution, et à interdire toute discrimination fondée sur le handicap ;

(Canada)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *appelle également* les parlements à examiner et à réformer la législation afin d'en garantir la pleine conformité avec la CDPH, **dont l'article 12 relatif à l'égalité de traitement devant la loi**, à supprimer les restrictions **discriminatoires** aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées, notamment les restrictions à la capacité juridique, ~~ainsi que les~~ **afin de garantir que les personnes handicapées ont accès à l'aide dont elles pourraient avoir besoin pour exercer leur capacité juridique et de remédier aux** lois ou pratiques ~~restrictives~~ qui perpétuent les régimes de tutelle ou le placement en institution, et à interdire toute discrimination fondée sur le handicap ;

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *appelle également* les parlements à examiner et à réformer la législation afin d'en garantir la pleine conformité avec la CDPH, à supprimer les restrictions aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées, notamment les restrictions à la capacité juridique, ainsi que les lois ou pratiques restrictives qui perpétuent les régimes de tutelle ou le placement en institution, **à remplacer, lorsque nécessaire, les régimes de prise de décision par procuration par des dispositifs de prise de décision accompagnée, assortis de garanties appropriées et efficaces, à prévenir le placement en institution inutile et à promouvoir des solutions alternatives de proximité**, et à interdire toute discrimination fondée sur le handicap ;

(Tchéquie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

3. *appelle également* les parlements à examiner et à réformer la législation afin d'en garantir la pleine conformité avec la CDPH, à supprimer les restrictions aux droits, à la liberté, à l'autonomie ou à la participation des personnes handicapées, notamment les restrictions à la capacité juridique, ainsi que les lois ou pratiques restrictives qui perpétuent les régimes de tutelle ou le placement en institution, ~~et~~ à interdire toute discrimination fondée sur le handicap **et à garantir l'accès effectif des personnes handicapées à la justice** ;

(France)

Nouveau paragraphe 3bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 3 comme suit :

- 3bis. appelle également les parlements à accélérer le processus consistant à sortir les enfants handicapés des établissements spécialisés et à développer les services d'accompagnement à l'échelle familiale et de proximité afin de garantir à ces enfants le droit de grandir dans des environnements sûrs, bienveillants et inclusifs ;**

(Lituanie)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 3 comme suit :

- 3bis. exhorte les parlements à renforcer les mécanismes législatifs et de protection visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence à l'égard des personnes handicapées, en accordant une attention particulière aux femmes, aux filles et aux enfants handicapés, et à garantir l'accessibilité des services de signalement, de protection et d'accompagnement ;**

(Arabie saoudite)

Paragraphe 4

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. ~~exhorte les parlements à rendre obligatoires~~ **promouvoir** la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques **selon qu'il convient**, et à ~~établir des lignes budgétaires~~ **encourager des allocations budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées**, couvrant ~~notamment~~ l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des ~~organisations représentant les personnes handicapées~~ **par l'intermédiaire des organisations qui les représentent ;**

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. **exhorte les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, en fonction de leur situation et de leurs priorités nationales, selon le cas et dans le respect de la CDPH**, et à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. **exhorte les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, et, le cas échéant, à allouer des ressources suffisantes, notamment au moyen de** ~~à établir des lignes budgétaires dédiées ou de tout autre mécanisme~~ au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées ;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *exhorte* les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, **en intégrant systématiquement la dimension du handicap dans l'ensemble des lois, politiques et budgets sectoriels, y compris dans les cadres de relèvement post-conflit, de reconstruction et de financement de la reconstruction après un conflit ou une catastrophe**, et à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées ;

(Ukraine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *exhorte* les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, **y compris dans les politiques d'aide au développement et de coopération internationale**, à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, **le sport inclusif**, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, **la santé** et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées, **tout en veillant au suivi rigoureux des engagements pris dans le cadre des Sommets mondiaux sur le handicap** ;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *exhorte* les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, et à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, **les systèmes d'éducation inclusive**, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées ;

(Japon)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *exhorte* les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, et à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, **la formation professionnelle spécialisée**, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées.

(Tchad)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. *exhorte* les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, et à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation **effective** des organisations ~~représentant les personnes handicapées~~ **représentatives des personnes handicapées à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation desdites politiques** ;

(Burkina Faso)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. **exhorte** les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, et à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, **et la protection sociale et les systèmes de soins et de services des pour les** personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées **afin de favoriser l'épanouissement global et la prospérité commune des intéressés ;**

(Chine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. **exhorte** les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, et à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées, **notamment un soutien financier ciblé destiné aux familles qui élèvent des enfants handicapés ;**

(Lituanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

4. **exhorte** les parlements à rendre obligatoires la prise en compte du handicap et la budgétisation sensible au handicap dans l'ensemble des politiques publiques, et à établir des lignes budgétaires dédiées au soutien des personnes handicapées, couvrant notamment l'accessibilité, les technologies d'assistance, l'éducation inclusive, l'autonomie de vie, le soutien individualisé, les mécanismes de soutien familial et de proximité, et la protection sociale des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que la participation des organisations représentant les personnes handicapées, **et à veiller à ce que ces systèmes de soutien favorisent l'autonomie de vie et le partage équitable des responsabilités en matière de soins, et ne renforcent pas une dépendance disproportionnée à l'égard des soins non rémunérés fournis par les femmes et les filles ;**

(Malaisie)

Nouveau paragraphe 4bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 4 comme suit :

- 4bis. **appelle** les parlements à promouvoir une couverture sanitaire universelle tenant compte des situations de handicap, ainsi qu'un accès équitable à des services de santé de qualité, à la réadaptation, à la santé mentale et au soutien psychosocial, ainsi qu'à des technologies d'assistance abordables, grâce à des investissements publics adéquats et à des infrastructures de santé accessibles, conformément aux circonstances et aux priorités nationales ;

(Cambodge)

Paragraphe 5

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. **appelle** les parlements à suivre régulièrement ~~l'état d'avancement de~~ la mise en œuvre des droits énoncés dans la CDPH, notamment en ~~exigeant des~~ **encourageant les** gouvernements, **conformément aux lois et politiques nationales, qu'ils mettent en place à renforcer** des systèmes de collecte de données ventilées, **selon qu'il convient**, par âge, sexe, ~~type~~ **statut** de handicap, localisation géographique et situation socio-économique, entre autres critères, **tout en garantissant la confidentialité, le respect de la vie privée et la protection des données ;**

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *appelle* les parlements à suivre régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre des droits énoncés dans la CDPH, notamment en ~~exigeant des~~ **encourageant les gouvernements qu'ils mettent en place des systèmes de à améliorer la collecte et l'utilisation** de données ventilées, **dans la mesure du possible et en fonction du contexte national, notamment** par âge, sexe, type de handicap, localisation géographique et situation socio-économique, entre autres critères **pertinents** ;

(Suède)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *appelle* les parlements à suivre régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre des ~~droits énoncés dans~~ **obligations de leurs États en vertu de** la CDPH, notamment en exigeant des gouvernements qu'ils mettent en place des systèmes de collecte de données ventilées par âge, sexe, type de handicap, localisation géographique et situation socio-économique, entre autres critères, **tout en garantissant la confidentialité, le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel** ;

(Arabie saoudite)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *appelle* les parlements à suivre régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre des droits énoncés dans la CDPH, notamment en exigeant des gouvernements qu'ils mettent en place des systèmes de collecte de données ventilées par âge, sexe, type de handicap, localisation géographique et situation socio-économique, entre autres critères, **pour veiller au respect des garanties prévues par la loi, y compris la législation relative à la protection des données, lors de la collecte et de la conservation des informations pertinentes, notamment les données statistiques et de recherche, afin de garantir la confidentialité et le respect de la vie privée des personnes handicapées, et à la conformité avec les normes reconnues au niveau international en vue de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales et de faire respecter les principes éthiques** ;

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *appelle* les parlements à suivre régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre des droits énoncés dans la CDPH, notamment en exigeant des gouvernements qu'ils mettent en place des systèmes de collecte de données ventilées par âge, sexe, type de handicap, localisation géographique, ~~et situation~~ socio-économique, **statut de personne déplacée et cause du handicap, y compris liée aux conflits et aux catastrophes**, entre autres critères ;

(Ukraine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

5. *appelle* les parlements à suivre régulièrement l'état d'avancement de la mise en œuvre des droits énoncés dans la CDPH, notamment en exigeant des gouvernements qu'ils mettent en place des systèmes de collecte de données ventilées par âge, sexe, type de handicap, localisation géographique et situation socio-économique, entre autres critères, **et d'utiliser ces données dans le cadre de processus législatif, budgétaire et de contrôle fondés sur des données probantes** ;

(Indonésie)

Paragraphe 6

Supprimer le paragraphe 6.

(Fédération de Russie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. ~~encourage~~ les parlements, ~~à mettre en place des~~ **par l'intermédiaire de** mécanismes ~~parlementaires dédiés, existants ou d'autres mécanismes qui~~ **seraient appropriés**, notamment des commissions spécialisées, des points focaux ou des procédures régulières de présentation de rapports, ~~afin de~~ **à** suivre la mise en œuvre de la CDPH, d'évaluer les progrès au regard d'indicateurs ~~mesurables déterminés au niveau national et d'assurer le suivi~~ **à prendre en compte, selon qu'il convient, des** les recommandations formulées par le Comité des droits des personnes handicapées ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *encourage* les parlements à mettre en place des mécanismes parlementaires dédiés, notamment **en désignant** des commissions **permanentes ou** spécialisées, des points focaux ou des procédures régulières de présentation de rapports, afin de suivre la mise en œuvre de la CDPH, d'évaluer les progrès au regard d'indicateurs mesurables et d'assurer le suivi des recommandations formulées par le Comité des droits des personnes handicapées ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *encourage* les parlements à mettre en place des mécanismes parlementaires dédiés, notamment des commissions spécialisées, des points focaux ou des procédures régulières de présentation de rapports, afin de suivre ~~la mise en œuvre~~ **les obligations de leurs États en vertu** de la CDPH, d'évaluer les progrès au regard d'indicateurs mesurables et d'assurer le suivi des recommandations formulées par le Comité des droits des personnes handicapées ;

(Arabie saoudite)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

6. *encourage* les parlements à mettre en place des mécanismes parlementaires dédiés, notamment des commissions spécialisées, des points focaux ou des procédures régulières de présentation de rapports, afin de suivre la mise en œuvre de la CDPH, d'évaluer les progrès au regard d'indicateurs mesurables et d'assurer le suivi des recommandations formulées par le Comité des droits des personnes handicapées, **et encourage également les parlements à veiller à ce que ces mécanismes fonctionnent en étroite collaboration avec les commissions parlementaires compétentes, en reconnaissant que les questions relatives au handicap concernent plusieurs secteurs et domaines d'action ;**

(Afrique du Sud)

Nouveau paragraphe 6bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 6 comme suit :

- 6bis. appelle les parlements à faire usage de leurs fonctions législative, budgétaire et de contrôle pour veiller à ce que les cadres nationaux désignés ou mis en place conformément au paragraphe 2 de l'article 33 de la CDPH, afin de promouvoir, de protéger et de suivre la mise en œuvre de la Convention, soient indépendants et dotés d'un mandat et de ressources suffisants, et à ce que les personnes handicapées et les organisations qui les représentent participent pleinement aux processus de suivi ;**

(Malaisie)

Paragraphe 7

Remplacer le texte existant du paragraphe 7 comme suit :

7. **exhorte les parlements à veiller à ce que leurs règles et pratiques respectent l'obligation prévue au paragraphe 3 de l'article 4 de la CDHP, qui consiste à consulter étroitement les personnes handicapées et à les associer de manière active et significative, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent, à toutes les questions les concernant, et exhorte également les parlements à mettre en place des mécanismes réguliers et accessibles de consultation des organisations de personnes handicapées dans le cadre des processus législatif, budgétaire et de contrôle ;**

(Finlande)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. **exhorte les parlements à veiller à ce que la pratique et les règles parlementaires respectent le principe "rien sur nous sans nous", et à institutionnaliser, dans les processus législatifs, budgétaires et de contrôle, des mécanismes réguliers et accessibles de consultation avec les organisations représentant les personnes handicapées et les faire participer activement aux processus législatif, budgétaire et de contrôle par l'intermédiaire des organisations qui les représentent ;**

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. **exhorte les parlements à veiller à ce que la pratique et les règles parlementaires respectent le principe "rien sur nous sans nous", et à institutionnaliser, dans les processus législatifs, budgétaires et de contrôle, des mécanismes réguliers et accessibles de consultation avec les personnes handicapées et les organisations qui les représentent** ~~représentant les personnes handicapées ;~~

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. **exhorte les parlements à veiller à ce que la pratique et les règles parlementaires respectent le principe "rien sur nous sans nous", et à institutionnaliser, dans les processus législatifs, budgétaires et de contrôle, des mécanismes réguliers et accessibles de consultation avec les organisations représentant les personnes handicapées en veillant à la représentation effective des femmes handicapées dans ces mécanismes ;**

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. **exhorte les parlements à veiller à ce que la pratique et les règles parlementaires respectent le principe "rien sur nous sans nous", et à institutionnaliser, dans les processus législatifs, budgétaires et de contrôle, des mécanismes réguliers et accessibles de consultation avec les organisations représentant les personnes handicapées, notamment lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques et des plans nationaux de développement ;**

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. **exhorte les parlements à veiller à ce que la pratique et les règles parlementaires respectent le principe "rien sur nous sans nous", et à institutionnaliser, dans les processus législatifs, budgétaires et de contrôle, des mécanismes réguliers et accessibles de consultation avec les organisations représentant les personnes handicapées, notamment par une implication précoce, un accès préalable et en temps utile à des informations dans des formats accessibles, des aménagements raisonnables lorsque nécessaire et des observations transparentes sur la manière dont leurs contributions ont été prises en compte ;**

(Malaisie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

7. *exhorte* les parlements à veiller à ce que la pratique et les règles parlementaires respectent le principe "rien sur nous sans nous", et à institutionnaliser, dans les processus législatifs, budgétaires et de contrôle, des mécanismes réguliers et accessibles de consultation avec les organisations représentant les personnes handicapées, **garantissant la participation des enfants handicapés, dans des conditions accessibles et adaptées à leur âge** ;

(Lituanie)

Paragraphe 8

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans ~~les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles~~ **la vie politique et publique**, notamment en révisant la législation électorale, ~~et les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de~~ **pour garantir** l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager, **le cas échéant**, des mesures temporaires spéciales, des systèmes de quotas, ~~des mécanismes d'appui aux candidats~~ et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à ~~accroître la~~ **créer un cadre favorable à une représentation adéquate** des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager des mesures temporaires spéciales, des systèmes de quotas, des mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en révisant, **selon qu'il convient et conformément aux cadres constitutionnels et juridiques nationaux**, la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques ~~pertinentes sous l'angle de~~ **pour faire avancer** l'accessibilité, ~~des les~~ aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager des mesures ~~temporaires spéciales, des systèmes de quotas, telles que~~ des mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment **en garantissant leur droit effectif de voter et d'être élus**, et en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager des mesures temporaires spéciales, des systèmes de quotas, des mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et, **lorsque nécessaire et conformément aux cadres constitutionnels et électoraux nationaux**, à envisager des mesures temporaires spéciales, des systèmes de quotas, des mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(Tchéquie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager ~~des~~, **le cas échéant, une série de mesures temporaires spéciales, pouvant inclure** des systèmes de quotas, des mécanismes d'appui aux candidats, **différentes mesures temporaires spéciales** et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(Suède)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager, **le cas échéant et dans le respect des spécificités nationales et des cadres juridiques internes**, des mesures temporaires spéciales, des systèmes de quotas, des mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, **et en veillant à ce que l'inscription sur les listes électorales, les informations destinées aux électeurs, les locaux de vote, ainsi que les procédures et le matériel de vote soient accessibles, à ce que le secret du scrutin soit préservé, et à ce qu'un électeur puisse bénéficier, s'il le demande, de l'aide d'une personne de son choix**, et à envisager des mesures temporaires spéciales, des systèmes de quotas, des mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(Malaisie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *Exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager des mesures temporaires spéciales, ~~des systèmes de quotas, des~~ mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées ;

(Tchad)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

8. *exhorte* également les parlements à accroître la représentation des personnes handicapées dans les parlements, les collectivités locales et les autres instances décisionnelles, notamment en révisant la législation électorale, les règlements intérieurs des parlements et les règles des partis politiques sous l'angle de l'accessibilité, des aménagements raisonnables et de la non-discrimination, et à envisager des mesures temporaires spéciales, ~~des systèmes de quotas, des~~ mécanismes d'appui aux candidats et la prise en charge des frais liés aux aménagements raisonnables pour les personnes handicapées, **tout en tenant compte des législations nationales** ;

(Arabie saoudite)

Nouveau paragraphe 8bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 8 comme suit :

- 8bis. encourage les Parlements membres à promouvoir une approche tenant compte du handicap afin de garantir aux personnes handicapées un accès égal et rapide à la réadaptation, aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi, à l'accessibilité, à la réinsertion, ainsi qu'à une participation effective à la vie de la société et aux processus décisionnels ayant une incidence sur leurs droits et leur vie ;**

(Azerbaïdjan)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 8 comme suit :

- 8bis. encourage les partis politiques à adopter des politiques et des pratiques inclusives qui favorisent la participation et la représentation pleines et effectives des personnes handicapées à la vie politique, notamment en supprimant les obstacles à leur engagement en tant que membres de parti, candidats et titulaires de poste ;**

(Afrique du Sud)

Paragraphe 9

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *exhorte* en outre les parlements à élaborer des mécanismes spécifiques visant à renforcer la participation des femmes et des jeunes handicapés à la vie politique, notamment : **pour les femmes handicapées, un processus de recrutement et de sélection des candidates accessible et non discriminatoire, un soutien en matière de financement des campagnes électorales et d'aménagements raisonnables, des programmes de mentorat, des formations au plaidoyer et des initiatives de développement du leadership, ainsi que des mesures visant à prévenir et à combattre la violence et le harcèlement dans la vie politique et publique ; et, pour les jeunes handicapés, une éducation civique et politique accessible, la participation aux conseils de jeunesse, aux parlements de jeunes et à d'autres mécanismes consultatifs, le développement du leadership**, ainsi que des possibilités de réseautage ~~au plan international et des mécanismes d'un appui~~ aux jeunes candidats, aux parlementaires, aux militants et aux organisations représentatives ;

(Malaisie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *exhorte* en outre les parlements à élaborer des mécanismes spécifiques visant à renforcer la participation des femmes et des jeunes handicapés, **ainsi que des personnes ayant acquis un handicap dans le cadre d'un conflit armé ou au cours de leur service**, à la vie politique, notamment des programmes de mentorat, des formations au plaidoyer et des initiatives de développement du leadership, ainsi que des possibilités de réseautage au plan international et des mécanismes d'appui aux jeunes candidats, aux parlementaires, aux militants et aux organisations représentatives ;

(Ukraine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

9. *exhorte* en outre les parlements à élaborer des mécanismes spécifiques visant à renforcer la participation des femmes et des jeunes handicapés à la vie politique, notamment des programmes de mentorat, des formations au plaidoyer et des initiatives de développement du leadership, ainsi que des possibilités de réseautage au plan international et des mécanismes d'appui aux jeunes candidats, aux parlementaires, aux militants et aux organisations représentatives, **reconnaissant leur rôle en tant qu'acteurs de l'innovation, du leadership et du changement social** ;

(Indonésie)

Nouveau paragraphe 9bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 9 comme suit :

- 9bis. *exhorte également les parlements à adopter et à financer des législations rigoureuses pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus sexistes et sexuels à l'encontre des femmes et des filles handicapées, tant dans l'espace public et privé qu'en ligne, et à garantir leur accès universel et sans entrave aux services de santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux mécanismes judiciaires d'accompagnement et de recours* ;

(France)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 9 comme suit :

- 9bis. *appelle les parlements à adopter, financer de manière adéquate et faire respecter des lois, des politiques et des services sensibles au genre et au handicap afin de prévenir et de combattre toutes les formes de violence sexiste à l'égard des femmes et des filles handicapées ; à garantir des services accessibles et centrés sur les victimes en matière de signalement, de protection, de santé et de justice ; et à préserver la capacité juridique et l'autonomie corporelle des femmes et des filles handicapées, tout en garantissant leur consentement libre et éclairé ainsi que leur accès égal aux informations et aux services en matière de santé sexuelle et procréative* ;

(Malaisie)

Paragraphe 10

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *appelle* les parlements à veiller à ce que les locaux, travaux, procédures et services parlementaires, y compris les documents, les systèmes de vote et les plateformes numériques, soient accessibles aux personnes handicapées, notamment par le recours à l'interprétation en langue des signes, au sous-titrage, au braille, aux supports audio et aux technologies d'assistance, **à promouvoir le recrutement de personnes handicapées au sein des institutions parlementaires** et à effectuer régulièrement des audits d'accessibilité sur tous les aspects du fonctionnement parlementaire ;

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *appelle* les parlements à veiller à ce que les locaux, travaux, procédures et services parlementaires, y compris les documents, les systèmes de vote et les plateformes numériques, soient accessibles aux personnes handicapées, notamment par le recours à l'interprétation en langue des signes, au sous-titrage, au braille, aux supports audio ~~et~~ aux technologies d'assistance, **aux formats faciles à lire et rédigés dans un langage simple, le cas échéant, ainsi qu'à des moyens de communication augmentatifs et alternatifs, et par l'intégration des exigences en matière d'accessibilité dès les phases de conception et d'achats des systèmes et services numériques parlementaires**, et à effectuer régulièrement des audits d'accessibilité sur tous les aspects du fonctionnement parlementaire ;

(Malaisie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

10. *appelle* les parlements à veiller à ce que les locaux, travaux, procédures et services parlementaires, y compris les documents, les systèmes de vote et les plateformes numériques, soient accessibles aux personnes handicapées, notamment par le recours à l'interprétation en langue des signes, au sous-titrage, au braille, aux supports audio et aux technologies d'assistance, ~~et~~ à effectuer régulièrement, **selon qu'il convient**, des audits d'accessibilité sur tous les aspects du fonctionnement parlementaire **en fonction des normes nationales et des ressources disponibles** ;

(Arabie saoudite)

Nouveau paragraphe 10bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 10 comme suit :

- 10bis** *appelle également* les parlements à préserver l'autonomie financière des personnes handicapées, par la prise en charge de leur besoins essentiels, tout en luttant contre toute forme de mendicité des rues et dans les espaces publics ;

(Tchad)

Paragraphe 11

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *appelle également* les parlements à renforcer les systèmes éducatifs inclusifs en allouant des ressources suffisantes aux infrastructures scolaires accessibles, à la formation des enseignants, aux technologies d'assistance, aux mécanismes de soutien individualisé et aux dispositifs de soutien aux familles **en veillant particulièrement au maintien des filles et des femmes dans le système éducatif** ;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *appelle également* les parlements à renforcer les systèmes éducatifs inclusifs en allouant des ressources suffisantes aux infrastructures scolaires accessibles, à la formation des enseignants, aux technologies d'assistance, aux mécanismes de soutien individualisé et aux dispositifs de soutien aux familles, **et en facilitant l'accès équitable à l'apprentissage tout au long de la vie, à la formation professionnelle et au développement des compétences numériques** ;

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *appelle également* les parlements à renforcer les systèmes éducatifs inclusifs en allouant des ressources suffisantes aux infrastructures scolaires accessibles, à la formation des enseignants, aux technologies d'assistance, aux mécanismes de soutien individualisé et aux dispositifs de soutien aux familles, **ainsi qu'à l'accompagnement professionnel accessible et à un soutien à la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, aux stages d'apprentissage et à l'emploi, en particulier pour les jeunes handicapés ;**

(Malaisie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *appelle également* les parlements à renforcer les systèmes éducatifs inclusifs en allouant des ressources suffisantes aux infrastructures scolaires accessibles, à la formation des enseignants, aux technologies d'assistance, aux mécanismes de soutien individualisé et aux dispositifs de soutien aux familles, **et à des mesures efficaces permettant de faciliter la transition entre les études et le monde du travail ;**

(Arabie saoudite)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *appelle également* les parlements à renforcer les systèmes éducatifs inclusifs en allouant des ressources suffisantes aux infrastructures scolaires accessibles, à la formation des enseignants, aux technologies d'assistance, aux mécanismes de soutien individualisé et aux dispositifs de soutien aux familles, **et en renforçant les mécanismes de mise en œuvre et de suivi afin de garantir que les lois et politiques existantes en matière d'éducation inclusive sont effectivement appliquées ;**

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

11. *appelle également* les parlements à renforcer les systèmes éducatifs inclusifs en allouant des ressources suffisantes aux infrastructures scolaires **et d'enseignement supérieur** accessibles, à la formation des enseignants, aux technologies d'assistance, aux mécanismes de soutien individualisé, **y compris un soutien psychologique et de santé mentale approprié**, et aux dispositifs de soutien aux familles ;

(Forum des jeunes parlementaires)

Nouveau paragraphe 11bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 11 comme suit :

- 11bis. appelle les parlements à promouvoir et à soutenir l'adoption de politiques et de mesures adaptées et inclusives visant à garantir que les personnes handicapées peuvent jouir, sur un pied d'égalité avec les autres et sans discrimination, de leurs droits en matière d'accès et d'utilisation des soins de santé, de l'éducation, des équipements et activités culturels et sportifs, du logement, des transports, des équipements publics et d'autres services publics essentiels ;**

(Viet Nam)

Nouveau paragraphe 11bis et 11ter

Ajouter deux nouveau paragraphe après le paragraphe 11 comme suit :

- 11bis. appelle les parlements à veiller à ce que la planification, la reconstruction et l'aménagement des espaces publics, des logements, des transports et de l'environnement bâti respectent les principes de la conception universelle et de l'accessibilité sans obstacle, afin que la reconstruction après un conflit, une catastrophe ou une crise ne reproduise pas les barrières physiques, mais favorise la mise en place d'un environnement accessible et inclusif pour tous ;**

- 11ter. **exhorte les parlements à adopter des mesures législatives et à allouer des ressources suffisantes pour garantir la mise en place de services complets de réadaptation et d'adaptation, notamment la réadaptation physique, la fourniture, l'ajustement et l'entretien d'appareils auxiliaires et de prothèses, ainsi que le soutien en matière de santé mentale et d'accompagnement psychosocial, en accordant une attention particulière aux pics de demande résultant des conflits armés et d'autres situations d'urgence ;**

(Ukraine)

Paragraphe 12

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des ~~aménagements raisonnables~~ **modifications et des ajustements qui n'imposent pas une contrainte disproportionnée ou excessive** et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat **qui peuvent être déployés dans le respect de la législation nationale du travail ;**

(Arabie saoudite)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à ~~élaborer~~ **envisager, lorsque c'est pertinent**, des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat ;

(Suède)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures, **conformément aux lois et politiques nationales respectives**, telles que ~~des quotas à l'embauche, les postes réservés ou les quotas dans la fonction publique, ainsi que~~ des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat ;

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, **à promouvoir un accès équitable des personnes handicapées, en particulier celles vivant dans des zones rurales, isolées et mal desservies, à l'éducation, aux soins de santé, à la réadaptation, à la protection sociale, aux transports, à la connectivité numérique, aux technologies d'assistance, au développement des compétences, à la formation professionnelle, à la culture numérique, ainsi qu'aux opportunités financières et économiques**, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat **pour favoriser l'autonomisation économique et l'inclusion sociale des personnes handicapées ;**

(Cambodge)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, **des formations professionnelles, une protection sociale**, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat ;

(Azerbaïdjan)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat **en portant une attention particulière à l'insertion professionnelle des femmes handicapées ;**

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, **y compris l'accès aux services financiers et les programmes de développement des compétences, ainsi que des politiques d'insertion sur le marché du travail ;**

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, **y compris des programmes d'accompagnement de la transition de l'école à la vie active destinés aux jeunes personnes handicapées ;**

(Lituanie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, **à renforcer l'accès aux formations techniques et professionnelles et à promouvoir les opportunités d'emploi tant dans le secteur public que dans le secteur privé ;**

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, **et à favoriser la réinsertion socio-économique et le retour à l'emploi des personnes handicapées, y compris dans le contexte d'un conflit, grâce à la réadaptation professionnelle, à la reconversion professionnelle et à des aménagements raisonnables ;**

(Ukraine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, **à garantir l'égalité des droits et la non-discrimination des personnes handicapées en matière de recrutement, de sélection à l'embauche et de rémunération, à mettre en place des politiques et des mesures d'appui en faveur de la formation professionnelle, de l'accès aux financements et aux crédits pour la création d'emplois et l'entrepreneuriat, à offrir davantage de possibilités d'emploi accessibles et inclusifs, y compris des modalités de travail à distance et flexibles adaptées aux personnes handicapées,** et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

12. *appelle en outre* les parlements à garantir l'exercice effectif du droit des personnes handicapées à un travail décent, notamment par l'obligation de mettre en place des aménagements raisonnables et d'adopter des politiques de lutte contre la discrimination, et à élaborer des mesures telles que des quotas à l'embauche, des programmes de stages rémunérés, des possibilités de mentorat et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat, **en accordant une attention particulière au soutien des jeunes personnes handicapées dans leur transition vers un emploi durable et l'indépendance économique, ainsi qu'à la fourniture d'un soutien psychologique et de santé mentale approprié sur le lieu de travail ;**

(Forum des jeunes parlementaires)

Nouveau paragraphe 12bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 12 comme suit :

- 12bis. *appelle* les parlements à promouvoir la pratique des activités physiques et sportives et de loisir pour toutes les personnes handicapées conformément à l'article 30 de la CDPH, en rendant les infrastructures sportives accessibles, en garantissant un soutien financier aux clubs et aux programmes de parasport et de sport inclusif, et en pérennisant l'héritage des grandes manifestations paralympiques internationales ;

(France)

Nouveau paragraphe 12bis et 12ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 12 comme suit :

- 12bis. *encourage* les parlements à soutenir la participation active des personnes handicapées et des organisations qui les représentent aux efforts de consolidation de la paix, de relèvement et de prise de décision après un conflit, en reconnaissant que la paix et la reconstruction de la population locale ne peuvent être inclusives et durables que si les droits et les besoins de tous les groupes de la société sont pris en compte ;

- 12ter. **exhorte également les parlements à renforcer l'obligation de rendre des comptes en cas de violations ou de pratiques discriminatoires qui, dans le contexte de conflits armés et de crises humanitaires, privent les personnes handicapées de protection, d'assistance ou de services essentiels, en veillant au plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier dans les régions du Moyen-Orient dévastées par le génocide et la guerre civile, ainsi que dans les zones les plus exposées aux actes de terrorisme et à la criminalité ;**
(Bahreïn)

Paragraphe 13

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. **exhorte les parlements à veiller à ce que promouvoir la conception universelle et l'accessibilité dès la conception par** l'intelligence artificielle et les technologies numériques ~~inclusives soient accessibles, et à veiller à ce que leur développement, leur acquisition et leur déploiement soient inclusifs,~~ non discriminatoires et pleinement conformes aux principes de l'égalité et de la dignité humaine, tout en renforçant les mécanismes efficaces de contrôle **humain** et de redevabilité afin de prévenir les effets contraires à l'éthique, discriminatoires, excluants ou **autrement** préjudiciables ;
(Cambodge)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. **exhorte les parlements à mettre en place et à renforcer les cadres législatifs, réglementaires et de contrôle afin de** veiller à ce que l'intelligence artificielle et les technologies numériques soient accessibles, inclusives, non discriminatoires et pleinement conformes aux principes de l'égalité et de la dignité humaine, ~~tout en renforçant les~~ **et à promouvoir des** mécanismes efficaces de contrôle et de redevabilité afin de prévenir les effets contraires à l'éthique, discriminatoires, excluants ou préjudiciables **concernant les personnes handicapées ;**
(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. **exhorte les parlements à veiller à ce que l'intelligence artificielle et les technologies, produits et services** numériques soient accessibles, ~~inclusives, non discriminatoires et pleinement conformes aux principes de l'égalité et de la dignité humaine,~~ **adaptées aux capacités et à la condition physique des personnes handicapées, et de garantir à ces personnes le droit d'accéder aux informations, aux connaissances et aux compétences liées à la transformation numérique, aux systèmes numériques et aux services numériques,** tout en renforçant les mécanismes efficaces de contrôle et de redevabilité afin de prévenir les effets contraires à l'éthique, discriminatoires, excluants ou préjudiciables **découlant de l'utilisation de l'intelligence artificielle et des technologies numériques ;**
(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. **exhorte les parlements à veiller à ce que l'intelligence artificielle et les technologies numériques soient accessibles, inclusives, non discriminatoires et pleinement conformes aux principes de l'égalité et de la dignité humaine, notamment en promouvant l'accessibilité dès la conception et en impliquant les personnes handicapées dans la conception et l'évaluation des algorithmes,** tout en renforçant les mécanismes efficaces de contrôle et de redevabilité afin de prévenir les effets contraires à l'éthique, discriminatoires, excluants ou préjudiciables ;
(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

13. **exhorte** les parlements à veiller à ce que l'intelligence artificielle et les technologies numériques soient accessibles, inclusives, non discriminatoires et pleinement conformes aux principes de l'égalité et de la dignité humaine, tout en renforçant les mécanismes efficaces de contrôle et de redevabilité afin de prévenir les effets contraires à l'éthique, discriminatoires, excluants ou préjudiciables, **et en prônant l'accessibilité numérique pour tous comme moyen d'accroître la participation, l'autonomie et l'égalité des chances ;**

(Indonésie)

Paragraphe 14

Remplacer le texte existant du paragraphe 14 comme suit :

14. **appelle** les parlements à veiller, en s'appuyant sur la législation, les allocations budgétaires et le contrôle parlementaire, à ce que les systèmes nationaux et locaux de protection civile, de réduction des risques de catastrophe et de préparation aux situations d'urgence, y compris dans le contexte des conflits, des crises humanitaires et des changements climatiques, soient inclusifs en ce qui concerne les personnes handicapées et élaborés en étroite consultation avec les organisations qui les représentent, y compris s'agissant : des systèmes d'alerte précoce et d'information accessibles, des dispositifs d'évacuation, des abris et des moyens de transport ; de la continuité des services d'aide essentiels ; et de la mise à l'essai régulière des mesures de préparation, avec la participation des personnes handicapées ;

(Lettonie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. **appelle** les parlements à intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques nationales relatives aux catastrophes, aux conflits, aux crises **et urgences** humanitaires et aux changements climatiques, **et à garantir la participation effective de ces personnes et des organisations qui les représentent à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de ces politiques**, notamment au moyen de plans **et de procédures** d'évacuation accessibles, de systèmes d'alerte précoce, **des abris, une assistance humanitaire, des programmes de relèvement** et de mécanismes de protection ;

(Cambodge)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. **appelle** les parlements à intégrer les besoins **globaux** des personnes handicapées dans les politiques, **programmes et projets** nationales ~~aux~~ relatives ~~aux~~ aux catastrophes, aux conflits, aux crises humanitaires, ~~et~~ aux changements climatiques **et à d'autres enjeux de sécurité non traditionnels**, notamment au moyen de plans d'évacuation accessibles, de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de protection ;

(Viet Nam)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. **appelle** les parlements à intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques nationales relatives aux catastrophes, aux conflits, aux crises humanitaires et aux changements climatiques, **conformément à la résolution 2475 (2019) du Conseil de sécurité de l'ONU**, notamment au moyen de plans d'évacuation accessibles, de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de protection ;

(France)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les parlements à intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques nationales relatives aux catastrophes, aux conflits, aux crises humanitaires et aux changements climatiques, notamment au moyen de plans d'évacuation accessibles, de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de protection, **et grâce à la participation effective des personnes handicapées aux efforts de préparation, d'intervention, de relèvement et de renforcement de la résilience ;**

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les parlements à intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques nationales relatives aux catastrophes, aux conflits, aux crises humanitaires et aux changements climatiques, notamment au moyen de plans d'évacuation accessibles, de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de protection, **et à garantir l'inclusion de ces personnes dans les efforts d'intervention humanitaire, de relèvement et de reconstruction, dans les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, dans les programmes de rétablissement des moyens de subsistance et dans les initiatives de consolidation de la paix ;**

(Afrique du Sud)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les parlements à intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques nationales relatives aux catastrophes, aux conflits, aux crises humanitaires et aux changements climatiques, notamment au moyen de plans d'évacuation accessibles, de systèmes d'alerte précoce, de mécanismes de protection, **d'abris et d'infrastructures de protection accessibles, ainsi que de la continuité des soins de santé, de la réadaptation et de la fourniture d'aides auxiliaires en cas d'urgence ;**

(Ukraine)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

14. *appelle* les parlements à intégrer les besoins des personnes handicapées dans les politiques nationales relatives aux catastrophes, aux conflits, aux crises humanitaires et aux changements climatiques, notamment au moyen de plans d'évacuation accessibles, de systèmes d'alerte précoce et de mécanismes de protection, **en tenant compte des besoins spécifiques des jeunes personnes handicapées dans ces contextes ;**

(Forum des jeunes parlementaires)

Nouveaux paragraphes 14bis et 14ter

Ajouter trois nouveaux paragraphes après le paragraphe 14 comme suit :

- 14bis. exhorte les parlements à faire progresser ces efforts, en particulier dans les situations de conflit et d'après-conflit, en soutenant des programmes complets de lutte contre les mines, notamment le déminage et l'enlèvement des munitions non explosées, des restes d'armes à sous-munitions et des restes explosifs de guerre, ainsi qu'en appuyant l'éducation aux risques liés aux mines et une aide aux victimes durable, adaptée à l'âge, sensible au genre et dispensée au niveau local, comprenant les soins de santé, la réadaptation physique, le soutien psychosocial et la réinsertion socio-économique ; exhorte également les parlements à condamner toute attaque contre des centres médicaux civils, des hôpitaux et des établissements de réadaptation, ainsi que leur fermeture forcée ou leur destruction, en violation du droit international humanitaire, et appelle les parlements à faire respecter l'obligation de rendre des comptes, à contrôler le respect des cessez-le-feu et du droit international humanitaire, et à appuyer le droit des civils déplacés par les hostilités armées à retourner en toute sécurité et dans la dignité dans leurs foyers, sans courir de risques liés aux explosifs ;**

- 14ter.** *invite* les partenaires internationaux, les banques multilatérales de développement et les organismes donateurs à renforcer l'aide financière, technique et en matière de renforcement des capacités en faveur des pays en développement et des pays sortant d'un conflit, notamment par le transfert de technologies accessibles, le financement de programmes d'aide aux victimes et les investissements dans des infrastructures résilientes, conformément à l'article 32 de la CDPH et aux priorités nationales en matière d'aide au développement ;

(Cambodge)

Nouveaux paragraphes 14bis et 14ter

Ajouter deux nouveaux paragraphes après le paragraphe 14 comme suit :

- 14bis.** *exhorte* les parlements à intégrer l'inclusion du handicap dans les stratégies nationales de développement, les programmes d'élimination de la pauvreté et les cadres de développement social, en reconnaissant que la pleine participation et l'autonomisation des personnes handicapées contribuent à renforcer les économies, à favoriser la cohésion sociale et à obtenir des résultats en matière de développement durable ;
- 14ter.** *encourage* les parlements à promouvoir des systèmes de protection sociale tenant compte du handicap, y compris l'accès aux soins de santé, aux services de réadaptation, au soutien de proximité, à la sécurité des revenus et aux modalités permettant une vie autonome, en accordant une attention particulière aux personnes handicapées confrontées à des formes multiples et intersectionnelles de discrimination ;

(Indonésie)

Nouveaux paragraphes 14bis, 14ter et 14quater

Ajouter trois nouveaux paragraphes après le paragraphe 14 comme suit :

- 14bis.** *affirme* l'obligation qui incombe à tout État qui commet un acte illicite au regard du droit international, y compris des violations graves du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, d'accorder une réparation intégrale pour le préjudice causé, et *affirme également* que les personnes qui se retrouvent en situation de handicap à la suite de telles violations doivent avoir effectivement accès à des voies de recours, à des mesures de réadaptation et à une indemnisation, notamment par l'intermédiaire de mécanismes d'indemnisation établis au niveau international ;
- 14ter.** *appelle* les parlements à veiller à ce que les personnes handicapées déplacées à l'intérieur de leur propre pays ou réfugiées bénéficient d'un accès plein et égal à une aide humanitaire adaptée, à la protection, aux soins de santé, à la réadaptation et au remplacement des aides auxiliaires, soient prises en compte dans les systèmes d'enregistrement et de collecte de données au même titre que les autres personnes, et soient accompagnées dans la mise en œuvre de solutions durables, y compris un retour volontaire, sûr et digne ;
- 14quater.** *condamne* le transfert forcé et l'expulsion illégaux de personnes handicapées, y compris d'enfants, loin de leurs familles, de leurs communautés ou de leur lieu de résidence habituel, en particulier dans des situations de conflit armé ou d'occupation, en tant que violation grave du droit international, y compris du droit international humanitaire, et *exhorte* les parlements et la communauté internationale à prendre toutes les mesures en leur pouvoir pour garantir la cessation immédiate de ces pratiques ainsi que le retour en toute sécurité de ces personnes et leur réunification sans délai avec leurs familles et leurs communautés ;

(Ukraine)

Paragraphe 15

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à ~~inclure~~ **faciliter, dans le cadre des règles en vigueur applicables à la composition et à la taille des délégations, l'inclusion** des parlementaires handicapés dans les réunions de l'UIP et les délégations parlementaires internationales, et à prévoir l'~~inclusion de parlementaires handicapés y compris au-delà des limites fixées pour la taille des délégations afin que les questions liées au handicap soient prises en compte~~ **des aménagements et des mesures d'accessibilité raisonnables, selon les besoins ;**

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

15. *encourage* les Parlements membres de l'UIP à inclure des parlementaires handicapés dans les réunions de l'UIP et les délégations parlementaires internationales, et à prévoir l'inclusion de parlementaires handicapés ~~y compris au-delà des limites fixées pour la taille des délégations~~ **grâce à des dispositions appropriées, conformes aux règles et procédures applicables de l'UIP**, afin que les questions liées au handicap soient prises en compte ;

(Indonésie)

Nouveau paragraphe 15bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 15 comme suit :

- 15bis appelle les parlements, l'UIP, les entités compétentes des Nations Unies et les partenaires au développement à accroître la coopération internationale, le renforcement des capacités et l'assistance technique, sur demande et conformément aux priorités définies au niveau national, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement ;**

(Viet Nam)

Paragraphe 16

Modifier le paragraphe existant comme suit :

16. *encourage* les parlements à promouvoir la participation effective des parlementaires handicapés à la coopération parlementaire internationale, aux missions d'observation électorale et aux activités de diplomatie parlementaire, ainsi que, **le cas échéant et conformément à la législation et à la pratique nationales**, leur accès effectif aux fonctions de direction au sein des organisations parlementaires régionales et mondiales, en veillant à ce que des mesures d'accessibilité et des aménagements raisonnables soient prévus lorsque cela est nécessaire ;

(Arabie saoudite)

Paragraphe 17

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. *invite* l'UIP, **dans le cadre de son mandat actuel, de son programme de travail et selon les ressources dont elle dispose**, à organiser des réunions régulières et des ateliers thématiques, à créer des réseaux parlementaires et à mettre en place des mécanismes régionaux de partage d'expériences afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les Parlements membres concernant les droits des personnes handicapées, et à fournir, sur demande, des conseils ~~et orientations techniques dans ce domaine aux Parlements membres~~ **et un appui au renforcement des capacités, notamment en facilitant l'accès aux technologies d'assistance et aux technologies accessibles, ainsi que leur partage, en particulier pour les pays en développement ;**

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

17. *invite* l'UIP, **sous réserve des ressources disponibles et conformément à son programme de travail**, à organiser des réunions régulières et des ateliers thématiques, à créer des réseaux parlementaires et à mettre en place des mécanismes régionaux de partage d'expériences afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques entre les Parlements membres concernant les droits des personnes handicapées, et à fournir, sur demande, des conseils et orientations techniques dans ce domaine aux Parlements membres ;

(Indonésie)

Paragraphe 18

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. ~~exhorte~~ **invite le Conseil directeur de l'UIP, en concertation avec les Parlements membres et dans le cadre des structures de gouvernance existantes et selon les ressources disponibles**, à établir un forum permanent, un comité permanent, un groupe de partenariat ou un mécanisme institutionnel permanent similaire **envisager des dispositions adaptées pour renforcer** afin d'assurer durablement la représentation, la visibilité et la participation des personnes handicapées dans l'ensemble des ~~les~~ travaux de l'UIP, ~~de renforcer la continuité institutionnelle en matière de droits des personnes handicapées et d'inclusion parlementaire, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution par les parlements nationaux, de favoriser~~ **de faciliter** l'échange de bonnes pratiques et ~~de promouvoir la participation effective des personnes handicapées aux processus parlementaires~~ **d'encourager les Parlements membres à rendre compte, à titre volontaire, de la mise en œuvre de la présente résolution.**

(Inde)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. ~~exhorte~~ l'UIP à ~~établir un forum permanent, un comité permanent, un groupe de partenariat ou~~ **envisager de mettre en place ou de renforcer** un mécanisme institutionnel **compétent** permanent similaire afin d'assurer durablement la représentation, la visibilité et la participation des personnes handicapées dans l'ensemble des travaux de l'UIP, de renforcer la continuité institutionnelle en matière de droits des personnes handicapées et d'inclusion parlementaire, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution par les parlements nationaux, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de promouvoir la participation effective des personnes handicapées aux processus parlementaires.

(Indonésie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. ~~exhorte~~ l'UIP à **envisager d'établir ou de désigner** un forum permanent, ~~un comité permanent~~, un groupe de partenariat, **un point focal** ou un mécanisme institutionnel permanent similaire afin d'assurer durablement la représentation, la visibilité et la participation des personnes handicapées dans l'ensemble des travaux de l'UIP, de renforcer la continuité institutionnelle en matière de droits des personnes handicapées et d'inclusion parlementaire, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution par les parlements nationaux, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de promouvoir la participation effective des personnes handicapées aux processus parlementaires.

(Tchéquie)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. ~~exhorte l'UIP à établir un forum permanent, un comité permanent, un groupe de partenariat ou un mécanisme institutionnel permanent similaire, sous l'autorité du Conseil directeur, un groupe de travail sur l'inclusion des personnes handicapées, au sein duquel les parlementaires handicapés sont représentés de manière significative~~ afin d'assurer durablement la représentation, la visibilité et la participation des personnes handicapées dans l'ensemble des travaux de l'UIP, de renforcer la continuité institutionnelle en matière de droits des personnes handicapées et d'inclusion parlementaire, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution par les parlements nationaux, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de promouvoir la participation effective des personnes handicapées aux processus parlementaires.

(Suisse)

Modifier le paragraphe existant comme suit :

18. ~~exhorte l'UIP à établir un forum permanent, un comité permanent, un groupe de partenariat ou un mécanisme institutionnel permanent similaire afin d'assurer durablement la représentation, la visibilité et la participation des personnes handicapées dans l'ensemble des travaux de l'UIP, de renforcer la continuité institutionnelle en matière de droits des personnes handicapées et d'inclusion parlementaire, de suivre la mise en œuvre de la présente résolution par les parlements nationaux, de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de promouvoir la participation effective des personnes handicapées aux processus parlementaires~~ **par l'intermédiaire des organisations qui les représentent.**

(Finlande)

Nouveau paragraphe 18bis

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 18 comme suit :

- 18bis. invite les parlements à adopter et à renforcer des lois spécifiques de protections des personnes atteintes d'albinisme contre les discriminations, les violences, les enlèvements et les assassinats motivés par des croyances néfastes et des pratiques traditionnelles préjudiciables.**

(Burkina Faso)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 18 comme suit :

- 18bis. invite les parlements à veiller à ce que les organisations de personnes handicapées disposent de ressources suffisantes pour participer au suivi de la CDPH et à coopérer avec l'administration publique.**

(Finlande)

Ajouter un nouveau paragraphe après le paragraphe 18 comme suit :

- 18bis. invite les parlements à intégrer les droits et l'inclusion des personnes handicapées dans la coopération internationale au développement, en reconnaissant l'effet négatif de la pauvreté et des conditions de vie inadéquates sur ces personnes ; par conséquent, invite également les parlements à souscrire à la Déclaration d'Amman-Berlin sur l'inclusion du handicap à l'échelle mondiale, adoptée lors du Sommet mondial sur le handicap de 2025, y compris à son objectif selon lequel au moins 15 % des programmes internationaux de développement mis en œuvre au niveau national doivent avoir pour objectif l'inclusion des personnes handicapées.**

(Allemagne)